

Mercredi 9 octobre 2024

Assises de la cybersécurité 2024

Allocution inaugurale par S.E. M. Didier Guillaume

Seul le prononcé fait foi

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion de l'ouverture des Assises de la Sécurité, un rendez-vous devenu incontournable pour tous ceux qui sont résolus à relever les défis cruciaux que posent la cybersécurité et la protection de nos infrastructures numériques.

La Principauté de Monaco est heureuse et fière d'accueillir cette 24^{ème} édition, qui accueille près de 3300 personnes qui vont pouvoir échanger pendant 3 jours sur les différents aspects de la cyber sécurité et des technologies associées.

Environ 180 partenaires acteurs de la sécurité numérique sont présents, parmi lesquels 21 startups, des PME, des grands groupes industriels français, européens, nord-américains, du Moyen-Orient et d'Asie, dont certains interviennent en Principauté et je les en remercie.

Nous sommes persuadés de l'importance de ces échanges car, dans un contexte global marqué par une croissance exponentielle des cybermenaces, aucune nation, aucun secteur d'activité, aucun acteur, qu'il soit public ou privé, ne peut se prémunir seul des risques que ces défis impliquent.

L'évolution des relations internationales a accéléré la consolidation de blocs d'influence qui entraînent derrière eux des rapprochements plus ou moins formels d'acteurs étatiques, para étatiques, criminels et hackers.

Les campagnes de rançongiciels ne se sont pas amoindries depuis l'année dernière et continuent de faire des victimes dans le secteur privé, comme dans le secteur public, avec l'apparition de nouveaux groupes cyber criminels ou de nouveaux affiliés.

C'est pourquoi nous pouvons nous réjouir que dans le sillage de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, entrée en vigueur en 2004 et déjà ratifiée par 75 pays dont Monaco, la Convention des Nations unies, qui vise à combattre plus efficacement cette cybercriminalité et à renforcer la coopération internationale en la matière, ait été approuvée le 8 août 2024.

C'est un pas en avant supplémentaire, même si ce texte devra encore être soumis à l'Assemblée générale pour son adoption formelle, puis être ratifié par 40 États pour que sa mise en œuvre soit effective.

Dans cet environnement incertain, affirmer qu'il faut « renforcer la sécurité des systèmes d'information » reviendrait presque à enfoncer une porte ouverte. Pour autant, les trop nombreux incidents comptabilisés l'année écoulée, nécessitent que les pouvoirs publics rappellent à leurs obligations les dirigeants d'entreprises, de services ou d'établissements publics qui sont amenés à manipuler des données à caractère personnel, pour certaines sensibles, tout en leur proposant des solutions pour les accompagner.

.../...

C'est pourquoi ici, à Monaco, la cybersécurité fait partie des objectifs stratégiques prioritaires. Nous avons adopté en 2016 une législation pour garantir la protection des données et des infrastructures critiques de la Principauté.

L'année passée, nous avons fait évoluer notre cadre réglementaire par la transposition, à l'identique, des dispositions en vigueur en France comme en Europe, pour élargir le périmètre d'application des règles de sécurité à de nouveaux secteurs d'activité. Nous continuerons à enrichir ce corpus conformément au traité franco-monégasque du 24 octobre 2002 (*destiné à adapter et confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la République française et le Principauté de Monaco*).

Ces règles ont montré leur efficacité, le doute n'est donc plus permis.

Nous sommes conscients des efforts qui sont demandés aux structures concernées par ces évolutions, d'autant plus que l'activité économique de la Principauté s'appuie principalement sur des TPE (*au nombre de 3067*) et des PME (*au nombre de 819*) et compte 24 Entreprises de Taille Intermédiaire.

C'est pourquoi le Gouvernement monégasque fait évoluer le Fonds bleu.

Lancé fin 2020 en période de crise économique, ce Fonds a permis de rendre l'écosystème monégasque plus résilient et moderne en accélérant la transformation numérique des entreprises de la place. La première phase du dispositif a favorisé la continuité des activités économiques de la Principauté et a participé à sa relance.

Fort de ce succès et de l'impact du Fonds bleu sur le développement de l'économie monégasque, le Gouvernement vient de confirmer l'intérêt de lancer une deuxième phase afin d'optimiser la transition numérique des entreprises, stimuler l'innovation et favoriser la sécurisation des données. Ainsi, dans le cadre du « Plan Monaco Santé Sécurité », dédié aux acteurs de la santé à Monaco, le Fonds bleu a pour objectif de financer l'audit de sécurité des données de la santé et la résolution des questions relatives à la cybersécurité.

C'est grâce à vous, à votre travail et à nos efforts coordonnés que nous parviendrons à un cyberspace plus sûr.

Je souhaite que ces Assises de la Sécurité soient, une fois de plus, l'occasion de tisser des liens, de renforcer notre résilience et de trouver « **Ensemble** » des réponses aux menaces qui nous guettent. Je vous invite à profiter pleinement de ces échanges pour partager vos idées et vos expériences, et à garder à l'esprit que, face à la cybermenace, la clé du succès réside dans le « collectif ».

Je vous remercie et vous souhaite des travaux riches et fructueux.